

Annexe 1 : Lettre de mission

N.Ref. : MEFI-D20-02854

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

à

Monsieur le Vice-président du Conseil
Général de l'Economie

Paris, le **23 AVR. 2020**

Objet : Les garanties à l'exportation dans le secteur énergétique

Le gouvernement s'est donné comme priorité de préserver les atouts productifs de la France et d'en développer de nouveaux en répondant à une nécessité : conjuguer production et décarbonation de notre économie.

L'article 201 de la loi de finances pour 2020 prévoit qu'avant le 30 septembre 2020, le Gouvernement remette un rapport au Parlement sur :

- 1° La définition d'une méthode d'élaboration de normes de performance environnementale ayant pour finalité de conditionner l'octroi de garanties publiques pour le commerce extérieur aux opérations présentant directement des effets environnementaux et sociaux potentiellement négatifs de niveau élevé ou moyen. Ce rapport dresse un état des avancées technologiques présentes sur le marché permettant de respecter ces normes de performance ainsi que leur accessibilité économique pour les entreprises françaises ;
- 2° Des scénarios de cessation d'octroi des garanties publiques au commerce extérieur pour des projets de recherche et d'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et gaziers. Ce rapport précise ainsi les impacts de cette mesure en matière de transition énergétique des marchés mondiaux, sur le développement des pays producteurs et sur le secteur industriel français ;
- 3° Le soutien à l'export des énergies renouvelables par l'octroi de garanties de l'Etat. Ce rapport précise notamment la part des énergies renouvelables dans le portefeuille des garanties de l'Etat, les freins éventuels au soutien et les pistes, notamment les incitations à mettre en place, pour soutenir davantage les énergies renouvelables à l'export.

A la suite d'un effort collectif réalisé par les entreprises de la filière des hydrocarbures et par l'Etat, notre pays est doté d'une industrie parapétrolière de premier plan.

139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Economie et des Finances - Bureau des cabinets - Pôle PCS - Télédéc 181 - 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12.

Cette industrie a connu des difficultés économiques ces dernières années, mais des entreprises de renommée mondiale démontrent le haut niveau technologique de l'industrie française dans ce domaine et contribuent aux exportations. Le fait qu'une part significative de l'activité industrielle de ces firmes soit restée en France alors que la plupart d'entre elles constituent ou font maintenant partie de groupes internationaux et ont, dans certains cas, tout ou partie de leur siège social à l'étranger, est une démonstration supplémentaire de la performance technique française dans ce secteur.

Dans le même temps, le gouvernement a pour objectif d'accélérer la décarbonation de l'industrie française et de susciter un effet d'entraînement dans l'économie de nos partenaires aux émissions unitaires le plus souvent supérieures aux nôtres, y compris dans les pays en développement ou émergents. A ce titre, j'ai souhaité que le Pacte productif comporte une dimension très forte sur la mobilisation de tous les instruments financiers de l'Etat à l'international au service de la transition énergétique, en particulier par le verdissement des garanties publiques à l'export gérées par Bpifrance Assurance Export au nom et pour le compte de l'Etat. Cela passe notamment par une position à la fois ambitieuse et susceptible d'entraîner nos principaux partenaires en matière de perspective progressive de sortie des énergies fossiles.

A cette fin, je souhaite que le Conseil Général de l'Economie réalise une mission afin de déterminer :

- quel serait l'impact de différents scénarios de cessation d'octroi des garanties publiques au commerce extérieur pour des projets de recherche et d'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et gaziers :
 - sur la localisation des activités réalisées par les différentes sociétés françaises et internationales du secteur parapétrolier ayant une présence industrielle significative en France ;
 - sur l'emploi en France et sur les exportations ;
 - sur le bilan carbone de la France ;
- quelles seraient les conséquences de ces scénarios sur la réalisation de ces projets. Vous évalueriez, en particulier, la contribution éventuelle des technologies maîtrisées en France sur la réduction des émissions indirectes des activités correspondantes (fuites de méthane, notamment) ;
- quelles seraient les conséquences de ces scénarios sur les perspectives de développement économique et de réduction de l'empreinte carbone pour les pays sur lesquels se trouvent ces gisements, afin d'appréhender les choix à analyser entre politique de développement et politique climatique dans ce contexte.

Pour la réalisation de cette mission, vous travaillerez en liaison étroite et continue avec la Direction Générale du Trésor, qui a entamé de premiers travaux sur ces questions et qui pilote le chantier d'ensemble de verdissement des financements export dans lequel s'inscrit cette mission, et vous contacterez autant que nécessaire les fédérations professionnelles et les principaux acteurs des filières concernées, ainsi que tout interlocuteur académique pertinent.

Nous souhaitons disposer des conclusions de votre mission au plus tard le 15 juin 2020, pour qu'elles puissent servir de base au rapport que le gouvernement doit présenter au Parlement en septembre.



Bruno LE MAIRE